

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2016

Etaient présents : RAMEZ D. FAILLON J. PREUVOT R. MOREAU G. DOLEZ C. BAUDRIN P. HAMADI A. SALADIN B. DE MULDER A. DESROUSSEAU C. COLLET Co. BAILLEUX A. SPOTO S. MUSY F. GOBERT J. THUILLET MP. COLLET Ch. DUMOULIN H. COLOMBEL L.

Etaient excusés : KINGET B. DELANNOY JM. NATHIEZ V. MULON M. GARNERONE L. MONTAY G. RIFF C. DEBIONNE M.

Procurations respectives à : COLLET Co. RAMEZ D. COLOMBEL L. SALADIN B. DUMOULIN H. BAUDRIN P. PREUVOT R.

I – COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 21 DECEMBRE 2015

Adopté à l'unanimité

II – CREATION D'EMPLOIS D'AGENTS RECENSEURS

Le maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2016.

Il s'avère nécessaire de créer 11 emplois d'agents recenseurs non titulaires, à temps non complet, pour la période du 15 janvier au 20 février 2016

Les agents seront payés à raison de :

- 1 euros par feuille de logement remplie
- 1,50 euro par bulletin individuel rempli
- un forfait de 30 euros pour chaque séance de formation.

Mme COLLET : comment est défini le barème ?

Mme SERAFINI : Une enveloppe est donnée et on fait un calcul pour la répartition.

M. SPOTO : comment sont recrutés les agents ?

Maire : c'est Mme SERAFINI qui recrute (CUI, CAE, retraités,...).

DEMULDER : 11 agents, ça fait beaucoup ?

Mme SERAFINI : il y a 1600 logements et chaque agent a entre 100 et 230 logements en responsabilité. De plus, il y a 2 semaines de vacances durant la période de recensement réduisant le temps de l'enquête.

Adopté à l'unanimité

III – VALENCIENNES METROPOLE - AVIS SUR LE PROJET DE PLH 2016/2021

Adopté à l'unanimité sans remarque

M. RAMEZ : pourquoi un PLH intercommunal alors que les logements sociaux sont maintenant décomptés commune par commune.

Maire : nous avons été pénalisé au tout début de la mise en place de la loi SRU. Ensuite le calcul a été fait sur l'agglomération, nous n'avons donc plus de pénalités, puis il y a eu un retour en arrière et le calcul se fait de

nouveau commune par commune.

M. COLLET : quels sont les moyens pour Valenciennes Métropole pour imposer des décisions ?

Maire : il y a déjà le SCOT qui définit des contraintes et d'autres contraintes imposées par la préfecture.

IV – VALENCIENNES METROPOLE - AVIS SUR LE SCHEMA DE MUTUALISATION 2015/2020

Le maire explique la démarche de mutualisation.

M. PREUVOT : les 32 propositions peuvent-elles être évolutives durant la période ou bien cela peut-il évoluer sur les 5 ans ?

Maire : ça peut évoluer

M.RAMEZ : La mutualisation prévoit-elle des transferts de personnel des communes vers les services de Valenciennes Métropole ?

Maire : non, cela n'a pas été envisagé à ce point.

Vote : Pour : 25 Abstention : 1 (M. DEMULDER)

V - QUESTIONS DIVERSES

néant